

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 décembre 2017 à 20 heures à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents: Monsieur Richard Rémillard, inspecteur municipal et madame Claudette Aubé, dir. générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 20 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points 7-A Demande de permis de boisson pour l'activité sur la chasse organisée par l'équipe Incendie
14-E Remerciements.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
- 3.-Lecture et adoption des résolutions de la séance du 20 novembre 2017
4. Lecture et approbation des comptes
5. Correspondance
 - a) Remerciement des Bout Entraîn de St-Paul
6. Administratif
 - a) Fermeture des bureaux pour la période des fêtes
 - b) Date des séances du conseil pour l'année 2018
 - c) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
 - d) Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie
 - e) Taux de révision des salaires et compensations
 - f) Offre d'hébergement Web et courriels
 - g) Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2017-10-06
 - h) Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 2017-09
7. Incendie
 - a)
8. Voirie
 - a) Suivi des modifications du tracteur
 - b) Adjudication du mandat de préparation des plans et devis et la surveillance pour la réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} rang
 - c) Demande dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
9. Eau
 - a)
10. Eaux usées
 - a) Suivi du dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie, indemnité définitive et demande de permission d'appeler
 - b) Rencontre avec les procureurs de la municipalité dans le dossier des procédures concernant les eaux usées
 - c) Interrogatoire des représentants du ministère le 6 février 2018
11. Loisirs
 - a) Sélection des postes Camelot et patinoire
12. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
 - a) Suivi du projet d'affichage WI-FI, Guichet automatique, Salle Louis-Georges Caron
 - b) Suivi de la réfection de la fresque
 - c) Suivi du dossier du Parc avec l'entrepreneur

13. Résolutions diverses

- a) Versement des allocations dans le cadre du Programme d'accès à la propriété
- b) Adjudication du mandat de préparation des plans et devis et la surveillance pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le 4e avenue
- c) Renouvellement à l'UMQ
- d) Demande des Habitations du Buton inc
- e) Plan de partenariat pour le Projet d'avenir de l'église de Saint-Paul-de-Montminy
- f) Souper bénéfice Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

14. Varia ouvert

- a) Suivi du système de courriels
- b) Message de ICI Montmagny
- c) Médaille du Lieutenant Gouverneur du Québec
- d) Prix Hommage Bénévolat Québec 2018

15. Période de questions

16. Levée de la séance

3. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2017-12-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 20 novembre 2017 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière. À l'unanimité.

4 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2017-12-03: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C1700506 à C1700552 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 57 847.14\$ soit autorisé.

À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2017-12-03

Claudette Aubé

5. CORRESPONDANCE :

A- Des remerciements ont été reçus par les Bout Entraîn de l'amitié de Saint-Paul pour la souscription reçue.

6. ADMINISTRATIF :

2017-12-04 : FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Pour la période des Fêtes, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que le bureau soit fermé du 22 décembre 2017 à compter de 16h00 pour ouvrir le 8 janvier 2018 à 9h00.

À l'unanimité

2017-12-05 : DATE DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de fixer ainsi les dates des séances régulières du conseil pour l'année 2018 : 15 janvier, 5 février, 5 mars, 3 avril, 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 13 août, 4 septembre, 2 octobre, 5 novembre et 3 décembre.

À l'unanimité

C- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Déclaration est donnée que tous les élus ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

D- Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie

La directrice générale dépose le registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie pour l'année 2017.

2017-12-06 : TAUX DE RÉVISION DES SALAIRES ET COMPENSATIONS

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'appliquer le taux de 2% pour la révision des salaires et des compensations pour les employés, les élus et les pompiers volontaires pour l'année 2018.

À l'unanimité.

F- Offre d'hébergement Web et courriels
Offre non retenue.

2017-12-07 : Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2017-10-06

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction selon l'Article. 202.1 Code municipal pour la correction de la résolution 2017-10-06:

Le 2 octobre 2017, le conseil de la Municipalité a adopté la résolution no 2017-10-06 laquelle comporte la mention suivante :

1. TRAVAUX AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, de réfection de la chaussée et d'autres travaux complémentaires sur 4e Avenue, sur une longueur de 680 mètres, à partir de l'intersection de la 4e avenue et de la 19e rue en direction est, vers la route 216, lesquels travaux sont décrits et identifiés comme étant les tronçons 41, 42 et 43 à l'extrait du Plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc., portant la date du 20 avril 2017, et sont estimés à 969 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lesquels extraits du Plan d'intervention et document de ventilation sont respectivement joints au présent règlement comme Annexes A et B pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux est montrée plus précisément au plan de situation des travaux joint au présent règlement comme Annexe C pour en faire partie intégrante.

Le texte de cette résolution aurait plutôt dû se lire comme suit :

1. TRAVAUX AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, de réfection de la chaussée et d'autres travaux complémentaires sur 4e Avenue, sur une longueur de 680 mètres, à partir de l'intersection de la 4e avenue et de la 19e rue en direction est, vers la route 216, lesquels travaux sont décrits et identifiés comme étant les tronçons 41, 42 et 43 à l'extrait du Plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc., portant la date de mars 2017, et sont estimés à 969 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lesquels extraits du Plan d'intervention et document de ventilation sont respectivement joints au présent règlement comme Annexes A et B pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux est montrée plus précisément au plan de situation des travaux joint au présent règlement comme Annexe C pour en faire partie intégrante.

En effet, la date du plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc. joint en annexe au Règlement no 2017-09 visé par cette résolution est bel et bien mars 2017;

Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la résolution; Par conséquent, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, je dresse le présent procès-verbal pour valoir correction de ladite résolution et en déposerai copie à la prochaine séance du conseil municipal, le 4 décembre 2017, conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

2017-12-08 : Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 2017-09

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction selon l'Article. 202.1 Code municipal pour la correction du règlement 2017-09

Le 2 octobre 2017, le conseil de la Municipalité a adopté le Règlement no 2017 09.

L'article 1 dudit règlement se lit comme suit :

1. TRAVAUX AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, de réfection de la chaussée et d'autres travaux complémentaires sur 4e Avenue, sur une longueur de 680 mètres, à partir de l'intersection de la 4e avenue et de la 19e rue en direction est, vers la route 216, lesquels travaux sont décrits et identifiés comme étant les tronçons 41, 42 et 43 à l'extrait du Plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc., portant la date du 20 avril 2017, et sont estimés à 969 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lesquels extraits du Plan d'intervention et document de ventilation sont respectivement joints au présent règlement comme Annexes A et B pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux est montrée plus précisément au plan de situation des travaux joint au présent règlement comme Annexe C pour en faire partie intégrante.

Le texte de cet article 1 du Règlement no 2017-09 aurait plutôt dû se lire comme suit :

1. TRAVAUX AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, de réfection de la chaussée et d'autres travaux complémentaires sur 4e Avenue, sur une longueur de 680 mètres, à partir de l'intersection de la 4e avenue et de la 19e rue en direction est, vers la route 216, lesquels travaux sont décrits et identifiés comme étant les tronçons 41, 42 et 43 à l'extrait du Plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc., portant la date de mars 2017, et sont estimés à 969 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lesquels extraits du Plan d'intervention et document de ventilation sont respectivement joints au présent règlement comme Annexes A et B pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux est montrée plus précisément au plan de situation des travaux joint au présent règlement comme Annexe C pour en faire partie intégrante.

En effet, la date du plan d'intervention révisé pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la chaussée préparé par les ingénieurs de WSP Canada inc. joint en annexe au Règlement no 2017-09 est bel et bien mars 2017;

Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui du règlement; Par conséquent, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, je dresse le présent procès-verbal pour valoir correction dudit règlement et en déposerai copie à la prochaine séance du conseil municipal, le 4 décembre 2017, conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

7: INCENDIE :

2017-12-09 : DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR L'ACTIVITÉ SUR LA CHASSE ORGANISÉE PAR L'ÉQUIPE INCENDIE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser monsieur Christian Nadeau à faire la demande d'un permis de boisson pour la soirée conférence sur la chasse organisée par le Service Incendie de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

À l'unanimité.

8. VOIRIE

A- Suivi des modifications du tracteur

Un suivi des modifications est effectué et elles seront complétées comme prévu.

2017-12-10 : ADJUDICATION DU MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE SIROIS ET DU 5ÈME RANG

Considérant que 3 firmes ont été invitées pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang;

Considérant que l'entreprise «TetraTech» n'a pas déposé de proposition et que les 2 autres firmes sont conformes;

Considérant l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants:

Firmes	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
CIMA+	75	67 835,25\$	18,43	1
WSP	81	82 092,15\$	15,96	2

Considérant que la firme qui a obtenu le meilleur pointage final est CIMA+;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu:

-Que le mandat de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang soit confié à la firme CIMA+ au montant de 67 835,25\$ (incluant les taxes de vente) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-08 par le MAMOT et à la confirmation de l'aide financière du MTMDT dans le cadre du Programme RRRL volet «Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)»;

-Que le devis d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels, l'offre de service qualitative, l'offre de prix et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

-Que la présente résolution soit transmise aux firmes soumissionnaires

À l'unanimité.

2017-12-11 : DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de demander une aide de 50 000\$ pour des travaux évalués à 70 000\$ sur le Rang 5, la 4e Avenue et les rues 6e, 9e et 19e. dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

À l'unanimité.

9 : EAU

A- Un compte-rendu de l'état des bornes-fontaines est donné par l'inspecteur municipal.

10 : EAUX USÉES

A- Suivi du dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie, indemnité définitive et demande de permission d'appeler
La permission d'appeler sera entendue au Palais de Justice de Québec le 14 décembre.

B- Rencontre avec les procureurs de la municipalité dans le dossier des procédures concernant les eaux usées
Une rencontre sera effectuée avec les procureurs de la municipalité le 14 décembre en relation avec le dossier des eaux usées.

C- Interrogatoire des représentants du ministère le 6 février 2018
L'interrogatoire des représentants du Ministère sera tenu à Québec le 6 février 2018.

11: LOISIRS

A- Affichage de postes des préposés pour le Camelot et la patinoire
La période d'affichage est prolongée au 15 décembre et sera publié sur Emploi Québec.

12. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

A- Suivi du projet d'affichage WI-FI, Guichet automatique, Salle Louis-Georges Caron et Les Habitations du Buton inc.
Dossier en cours de réalisation et en suivi.

B- Suivi de la réfection de la fresque
Dossier en suivi.

C- Suivi du dossier du Parc avec l'entrepreneur
Une rencontre sera planifiée avec le réalisateur de la section du parc.

13. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2017-12-12 : VERSEMENT DES ALLOCATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le versement des allocations dans le cadre du programme d'accès à la propriété 2017,
À l'unanimité.

2017-12-13 : ADJUDICATION DU MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE 4E AVENUE

Considérant que 3 firmes ont été invitées pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans la 4e Avenue;

Considérant que l'entreprise «TetraTech» n'a pas déposé de proposition et que les 2 autres firmes sont conformes;

Considérant l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants:

Firmes	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
CIMA+	77,5	85 702,37\$	14,88	2
WSP	89	89 508,04\$	15,53	1

Considérant que la firme qui a obtenu le meilleur pointage final est WSP;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu:

-Que le mandat de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans la 4e Avenue soit confié à la firme WSP au montant de 89 508.04\$ (incluant les taxes de vente) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2017-09 par le MAMOT;

-Que le devis d'appel d'offres sur invitation pour services professionnels et addendas, l'offre de service qualitative, l'offre de prix et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

-Que la présente résolution soit transmise aux firmes soumissionnaires

À l'unanimité.

2017-12-14 : RENOUVELLEMENT À L'UMQ

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de renouveler l'adhésion à L'UMQ au coût de 403.56\$.

À l'unanimité.

2017-12-15 : DEMANDE DES HABITATIONS DU BUTON INC.

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de contribuer pour un montant de 100\$ à la Fête de Noël des résidents des Habitations du Buton.

À l'unanimité.

2017-12-16 : PLAN DE PARTENARIAT POUR LE PROJET D'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Considérant que le plan de partenariat déposé par la Fabrique de Saint-Paul-de-Montminy concerne l'aménagement d'un Colombarium, d'un salon funéraire dans la nef et la mise aux normes de l'accessibilité;

Considérant que ces travaux visent à préserver un espace dédié au culte et assurer la sauvegarde d'un bâtiment important du patrimoine religieux local;

Considérant que les contribuables ont été sollicités individuellement pour le financement de ce projet;

Considérant que l'investissement qui sera fait pour aménager le parc et le stationnement bénéficiera également à la Fabrique et aux utilisateurs de l'église;

Considérant que la municipalité doit observer une neutralité religieuse;

Malgré que ce projet s'avère bénéfique pour l'avenir de ce bâtiment patrimonial, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de ne pas participer au plan de financement proposé par les représentants de la Fabrique de Saint-Paul-de-Montminy.

À l'unanimité.

F- Souper bénéfice Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

Il n'y aura pas de participation à cette activité.

14. VARIA OUVERT

A- Suivi du système de courriels

En suivi.

B- Message de ICI Montmagny

L'information est déposée à la table du conseil.

C- Médaille du Lieutenant Gouverneur du Québec

La candidature de monsieur Émile Tanguay sera proposée.

D- Prix Hommage Bénévolat Québec 2018

La candidature de madame Diane Langlois sera proposée.

E- Remerciements aux collaborateurs pour le sapin de Noël

Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation du sapin de Noël de la municipalité, soyez tous remerciés.

15 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des informations concernant l'activité de sculpture sur neige sont communiquées ainsi que pour la parade aux flambeaux.

2017-12-17 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de lever la séance, il est 21h25.

À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018.